



# BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL

---

REUNION du 24 OCTOBRE 2022

---

**Présidence :** GALLE Philippe

---

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, MICHAU Gilles.

---

**Assiste :** DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

---

Début de la réunion : 12h00

### **1- INTERVENTION DU PRESIDENT**

**Philippe GALLE**

#### **1.1- Informations nationales**

##### 1.1.1- Arbitrage

Les journées de l'arbitrage sont organisées en cette période de fin octobre. Sur la Ligue Centre-Val de Loire, il a été initié un protocole d'avant-match avec des jeunes arbitres sur les matchs de R1 et N3.

#### **1.2- Informations régionales**

##### 1.2.1- Terrains et équipements

Le Bureau est informé de la tenue d'une réunion en visioconférence animée par la Ligue le mercredi 26 octobre sur le dispositif FAFA d'aide financière pour les municipalités intéressées pour des projet de construction de terrains extérieurs Foot A5, futsal et beach soccer. Plusieurs représentants du District 37 y participeront.

##### 1.2.2- Convention d'objectifs Ligue-District

Une convention d'objectifs est mise en place entre la Ligue Centre-Val de Loire et ses districts sur la période 2022-2025. Cette convention est convergente avec le dispositif de la convention d'objectifs L.F.A.-Ligue-districts et porte sur les mêmes domaines. Des critères qualitatifs et quantitatifs sont mis en place pour le calcul de l'attribution financière à chaque district à l'issue de chaque saison. Une enveloppe globale de 60 K€ est prévue.

##### 1.2.3- Informatique

Suite à la fin du dispositif Starleaf, dans le souci de réutiliser le matériel existant, une solution technique est en cours d'élaboration.

#### **1.3- Informations départementales**

##### 1.3.1- Assemblée générale

Le Bureau se félicite du taux de présence des clubs à l'Assemblée du District le 19 octobre dernier à Parçay-Meslay malgré la crise du carburant. Les clubs ont semble-t-il apprécié les différentes interventions.

Néanmoins, le Bureau regrette les absences répétées des représentants du Conseil Départemental, voire de l'Etat.

### 1.3.2- Social

Il est proposé d'attribuer une prime de partage de la valeur anciennement appelée « Prime Macron » aux salariés en C.D.I. du District. Cette prime s'élèverait à 500 € par salarié en C.D.I., versés fin décembre en une seule fois. La prime est exonérée de l'impôt sur le revenu, des cotisations salariales et des contributions sociales.

Le Bureau donne son accord.

### 1.3-3- Accompagnement des clubs

Le Bureau rappelle l'objectif de la mandature d'aller vers les clubs pour les accompagner dans leurs projets. L'outil d'autodiagnostic sous Footclubs permet dans un premier temps d'initier la démarche. Les clubs labellisés sont déjà dans cette démarche. La Commission créée à cet effet doit cibler en particulier les clubs de niveau départemental n'ayant pas initié la démarche d'autodiagnostic. Des réunions par secteurs géographiques peuvent être également initiées. Dans ce contact avec les clubs, il est proposé d'échanger sur le format de compétitions dans le cadre de la refonte éventuelle des championnats et des calendriers.

Il est proposé de créer un groupe de travail lié au projet de réforme des compétitions et des calendriers. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de Bureau fixée au 07 décembre 2022.

### 1.3-4- Partenariat

La Commission J.T. propose d'organiser un tournoi Foot en marchant début décembre où les membres du District et les partenaires seraient invités. La date du 8 décembre est retenue.

### 1.3-5- Arbitrage assistants par les joueurs

Vu le manque d'information rencontrée sur les terrains, le Bureau souhaite renouveler la communication du dispositif de l'arbitrage assistant par les joueurs remplaçants sur les supports du District : site internet et facebook.

## **2- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF**

**Fabrice DURAND**

### **2.1- Entente**

Le Bureau est informé des demandes d'entente ci-jointes sous Footclubs.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **2 licenciés de la catégorie**.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **3 licenciés de la catégorie**.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories en date de la déclaration sous Footclubs,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-joints qu'ils demandent de nouveau la validation de l'entente. Sinon, les clubs en dessous des seuils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés. Les équipes peuvent donc perdre par pénalité leurs matchs si des réserves d'avant match sont posées en bonne et due forme. La situation pourra être revue avant le début de la deuxième phase éventuelle.

Cf. liste en annexe n°1.

## **3- TOUR DE TABLE**

### **3.1- Valorisation du bénévolat**

Patrick BASTGEN informe le Bureau de la réflexion en cours sur une manifestation qui valoriserait les bénévoles des clubs du District : sortie conviviale, dîner spectacle ...?

### **3.2- Aménagement du siège**

Philippe BONNET informe le Bureau que le groupe de travail lié au projet d'aménagement du siège se constitue. Bernard THOMAS intègre le groupe. Une première ébauche du plan du rez de chaussée est parvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h00.

Prochaine réunion : mercredi 07 décembre 2022

**Philippe GALLÉ**  
  
**Président**

Annexe 1 : Liste des ententes déclarées sous Footclubs depuis le 27 septembre

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Senior	D4	PERNAY, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.2	33 licenciés à PERNAY 3 licenciés à LATHAMBILLOU Avis favorable
Seniors F	Brassage	VERETZ-AZAY-LARCAY, VAL DE CHER, LA CROIX	VERETZ Ent.	9 licenciées à VERETZ-AZAY-LARCAY. 5 licenciées à VAL DE CHER 2 licenciées à LA CROIX Avis favorable.
U18	Masse	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT, LE GRAND PRESSIGNY	DESCARTES Ent.	21 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT 3 licenciés au GRAND PRESSIGNY Avis favorable.
U18	Masse	LA CROIX, VAL DE CHER, ST MARTIN	LA CROIX Ent.	13 licenciés à LA CROIX. 7 licenciés à VAL DE CHER 8 licenciés à ST MARTIN Avis favorable.
U18	Masse	VAL SUD TOURAINE, SEPMES	VAL SUD TOURAINE Ent.	20 licenciés à VAL SUD TOURAINE 4 licenciés à SEPMES-DRACHE Avis favorable
U18	Masse	PERNAY, ST ROCH, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.	5 licenciés à PERNAY 2 licenciés à ST ROCH 4 licenciés à LATHAMBILLOU Avis favorable
U17	Masse	LA CROIX, VAL DE CHER, ST MARTIN	LA CROIX Ent.	11 licenciés à LA CROIX. 3 licenciés à VAL DE CHER 7 licenciés à ST MARTIN Avis favorable.
U15	Elite	LA CROIX, VAL DE CHER, ST MARTIN	LA CROIX Ent.	26 licenciées à LA CROIX. 7 licenciées à VAL DE CHER 4 licenciées à ST MARTIN Avis favorable exceptionnel compte tenu que le championnat a déjà commencé.
U15	Masse	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT, LE GRAND PRESSIGNY	DESCARTES Ent.	15 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT 4 licenciés au GRAND PRESSIGNY Avis favorable.
U13	Masse	BOUCHARDAIS, APF ST MAURIEN	BOUCHARDAIS Ent.	24 licenciés à BOUCHARDAIS. 3 licenciés à PORTS-NOUATRE Avis favorable exceptionnel compte tenu du fait que l'A.P.F. ST MAURIEN est un groupement en difficultés.
U15F	Brassage	GATINE, PAYS DE RACAN	GATINE Ent.	2 licenciées à GATINE 6 licenciées à PAYS DE RACAN Avis favorable.
U15F	Brassage	VERETZ-AZAY-LARCAY, VAL DE CHER, ST MARTIN	VERETZ Ent.	7 licenciées à VERETZ-AZAY-LARCAY. 12 licenciées à VAL DE CHER 4 licenciées à ST MARTIN Avis favorable.

U15F	Brassage	PERNAY, ST ROCH, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.	2 licenciées à PERNAY 4 licenciées à ST ROCH 3 licenciées à LATHAMBILLOU Avis favorable
------	----------	----------------------------------	-------------	--

U13	Masse	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT, LE GRAND PRESSIGNY	DESCARTES Ent.	12 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT 13 licenciés au GRAND PRESSIGNY Avis favorable.
U13	Masse	BOUCHARDAIS, APF ST MAURIEN	BOUCHARDAIS Ent.	14 licenciés à BOUCHARDAIS. 2 licenciés à PORTS-NOUARTRE Avis favorable exceptionnel compte tenu du fait que l'A.P.F. ST MAURIEN est un groupement.
U13	Masse	PERNAY, ST ROCH, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.	14 licenciés à PERNAY 2 licenciés à ST ROCH 1 licencié à LATHAMBILLOU Avis défavorable

U13F	Brassage	PERNAY, ST ROCH, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.	1 licenciée à PERNAY 1 licenciée à ST ROCH 5 licenciées à LATHAMBILLOU Avis défavorable
U13F	Brassage	VAL DE CHER, VERETZ-AZAY- LARCAY, LA CROIX	VAL DE CHER Ent.	3 licenciées à VAL DE CHER 1 licenciée à VERETZ 1 licenciée à LA CROIX Avis défavorable.

U11	Masse	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT, LE GRAND PRESSIGNY	DESCARTES Ent.	21 licenciés à DESCARTES. 7 licenciés à LA CELLE ST AVANT 0 licencié au GRAND PRESSIGNY Avis défavorable.
U11	Masse	ST EPAIN, RILLY s/VIENNE	ST EPAIN Ent.	4 licenciées à ST EPAIN. 3 licenciées à RILLY Avis favorable.
U11	Masse	ST PIERRE, TOURS ASPO	ST PIERRE U.S. Ent.	43 licenciés à ST PIERRE U.S. 4 licenciés à TOURS ASPO Avis favorable.

U9	Plateaux	FONDETTES, LUYNES	LUYNES Ent.	24 licenciés à LUYNES 21 licenciés à FONDETTES Avis favorable.
U9	Plateaux	VILLIERS AU BOUIN, ST LAURENT DE LIN	VILLIERS Ent;	4 licenciés à VILLIERS 2 licenciés à ST LAURENT DE LIN Avis favorable.
U9	Plateaux	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent;	24 licenciés à DESCARTES 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT Avis favorable.
U9	Plateaux	RILLY s/VIENNE, ST EPAIN et POUZAY	RILLY Ent.	8 licenciés à RILLY 8 licenciés à ST EPAIN 1 licencié à POUZAY Avis défavorable.
U9	Plateaux	MONTBAZON, ETOILE VERTE	MONTBAZON Ent.	7 licenciés à MONTBAZON 13 licenciés à ETOILE VERTE Avis favorable.
U9	Plateaux	PERNAY, ST ROCH	PERNAY Ent.	15 licenciés à PERNAY 3 licenciés à ST ROCH Avis favorable.

U9	Plateaux	VAL DE CHER, LA CROIX, ST MARTIN	LA CROIX Ent.	10 licenciés à VAL DE CHER 20 licenciés à LA CROIX 6 licenciés à ST MARTIN Avis favorable.
----	----------	----------------------------------	---------------	---

U7	Plateaux	FONDETTES, LUYNES	LUYNES Ent.	8 licenciés à LUYNES 2 licenciés à FONDETTES Avis favorable.
U7	Plateaux	VILLIERS AU BOUIN, ST LAURENT DE LIN	VILLIERS Ent;	3 licenciés à VILLIERS 6 licenciés à ST LAURENT DE LIN Avis favorable.
U7	Plateaux	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent;	15 licenciés à DESCARTES 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT Avis favorable.
U7	Plateaux	RILLY s/VIENNE, ST EPAIN et POUZAY	RILLY Ent.	4 licenciés à RILLY 2 licenciés à ST EPAIN 0 licencié à POUZAY Avis défavorable.
U7	Plateaux	MONTBAZON, ETOILE VERTE	MONTBAZON Ent.	5 licenciés à MONTBAZON 5 licenciés à ETOILE VERTE Avis favorable.
U7	Plateaux	PERNAY, ST ROCH	PERNAY Ent.	16 licenciés à PERNAY 2 licenciés à ST ROCH Avis favorable.
U7	Plateaux	VAL DE CHER, LA CROIX, ST MARTIN	VAL DE CHER Ent.	9 licenciés à VAL DE CHER 17 licenciés à LA CROIX 20 licenciés à ST MARTIN Avis favorable.